

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités, de l'autonomie
et des personnes handicapées

ARRÊTÉ du 27 juin 2023

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2023

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de la santé et de la prévention

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 fixant les modalités et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2023 :

Monsieur Jean Marie HIRTZ

Inspecteur du travail - Unité de contrôle Est à la
Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de Meurthe-et-Moselle
Président

Madame Béatrice JEAN-MARIE

Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Responsable de la filière sociale, à la Direction
départementale de l'emploi, du travail et des
solidarités de l'Ile-de-France

Madame Jacqueline FIORENTINO

Assistante de service social principale, en détachement en qualité de secrétaire fédérale en charge du travail social à Paris

Madame ROUSSIN Véronique

Conseillère technique de service social des administrations de l'Etat, chargée de mission en charge du diplôme du travail social post-baccalauréat au bureau des professions sociales à la direction générale de la cohésion sociale du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Article 2

En cas d'indisponibilité de Monsieur HIRTZ Jean-Marie, la présidence sera assurée par Madame Béatrice JEAN-MARIE.

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 27 juin 2023

Le ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef du Département de l'allocation des ressources du recrutement et de la politique de rémunérations



Le ministre de la Santé et de la prévention
Pour le ministre et par délégation :

Le chef du Département de l'allocation des ressources du recrutement et de la politique de rémunérations

